

## AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part-Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 19 septembre 2023 entre SNCF Gares & Connexions et Lagardère Travel Retail France pour une durée de sept ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°1 signé en date du 7 avril 2025.

« Vente à emporter de produits de restauration de type boulangerie Sandwicherie traditionnelle »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un abattement de redevance en raison de contraintes travaux rencontrées par l'Occupant peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.